

COMMUNE DE CANDES SAINT MARTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 MARS 2020 CONSEIL MUNICIPAL

Présents : MM. PINAUD Stéphan – Patrick LEMOINE – Anne-Sophie ASCHER – Joël RAVENEAU – Alain GAROUX – Pascal HUET - Claude THOMAS - Jean-Paul FOUCHER - Philippe DURIEZ

Représentés : MM Francis KATCHATOUFF (à Philippe DURIEZ)

Absents-excuses : néant

Secrétaire de séance : Anne-Sophie ASCHER

Ouverture séance : 19 h 15

Monsieur le Maire remercie Madame CHEMINOT de sa présence ;

Monsieur le Maire demande si une question peut être rajoutée à l'ordre du jour : Il s'agit de l'adhésion à la fourrière animale 37 suite à l'externalisation de la CCCVL (mail reçu le 3 mars 2020).
Accord à l'unanimité.

- Approbations du compte rendu du 16 janvier 2020 :

OUI : 8 – NON : néant – ABSTENTION : néant

Présentation des documents budgétaires :

1/ Approbation du Compte de gestion 2019 (comptabilité du trésorier)

2/ Compte Administratif 2019 (comptabilité de l'ordonnateur)

SECTION FONCTIONNEMENT	MONTANTS	SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANTS
DEPENSES 2019	243 515.78 €	DEPENSES 2019	26 728.47 €
RECETTES 2019	266 104.62 €	RECETTES 20189	35 155.10 €
RESULTATS 2019	+ 22 588.84 €		+ 8 426.63 €
RESULTATS REPORTEES 2018	+ 71 724.77 €	RESULTATS REPORTEES 2018	- 4 309.62 €
RAR	0		
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 94 313.61 €	TOTAL INVESTISSEMENT	+ 4117.07 €
RESULTAT GLOBAL			98 430.62 €
RAR		DEPENSES 2019	0 €
RAR		RECETTES 2019	0 €
		TOTAL	0 €
1068 AFFECTATION RESULTAT			0
002 REPORT	94 313.61 €	001 REPORT RECETTES	4 117.07 €

Ces deux documents comptables sont le reflet l'un et l'autre, des écritures comptable de l'année.

Après avoir élu un président, Monsieur Jean-Paul FOUCHER, qui présente le compte administratif 2019.

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal pour le vote.

OUI : 9 (dont un représenté) – NON : néant – ABSTENTION : néant

Monsieur le Maire regagne la salle du conseil municipal.

COMMUNE DE CANDES SAINT MARTIN

3/ Affectation de résultat – année 2019

De ces résultats, il y a lieu de procéder à l'affectation, telle que proposée ci-dessous :

➡ Section d'investissement – 0001 solde d'exécution reportée 2019 :	+ 4 117.07
➡ Section d'investissement - 1068 affectation résultat excédent fonctionnement :	0 €
➡ Section de fonctionnement - chapitre 002 :	94 313.61€

Ces résultats seront repris au budget prévisionnel unique 2020.

OUI : 10 (dont un représenté) – NON : néant – ABSTENTION : néant

4/ Approbation du budget prévisionnel unique – année 2020

Présentation et lecture des différents documents remis à chaque conseiller.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de : 356 303.61 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de : 49 631 €.

L'investissement comprend en dépenses essentiellement le remboursement du capital des emprunts, le fonds de concours de la collégiale.

OUI : 10 (dont un représenté) – NON : néant – ABSTENTION : néant

5/ Vote des taux– année 2020 – Présentation simultanée avec le budget

Proposition : reporter les taux de 2019

- Taxe habitation : 12.85
- Taxe foncière bâti : 22.20 %
- Taxe foncière non bâti : 67.37 %

Il est à noter que la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) revient en totalité à la CCCVL.

OUI : 10 (dont un représenté) NON : 0 ABSTENTION : 0

6/ Location Jardin 5 rue des Lavandières

Monsieur le Maire expose que la locataire du logement au 5 rue des lavandières a adressé un courrier à Monsieur le Maire en date du 7 janvier 2019, demandant la fin de la location du jardin qu'elle loue avec le logement, ne pouvant plus l'entretenir.

Des administrés de Candes St Martin seraient intéressés pour louer ledit jardin au prix de 120 € par an.

Après débats, il est demandé au conseil municipal de voter :

OUI : 10 (dont un représenté) NON : 0 ABSTENTION : 0

7/ ADHESION COMMUNE DE MARCILLY SUR VIENNE CAVITES 37

Monsieur le Maire que conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, il convient de délibérer sur l'adhésion de la commune de Marcilly sur Vienne au sein des cavités 37.

OUI : 10 (dont un représenté) NON : 0 ABSTENTION : 0

COMMUNE DE CANDES SAINT MARTIN

8/ Externalisation fourrière CCCVL : Convention FOURRIERE ANIMALE 37

Monsieur le maire expose que la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, a adopté lors d'un bureau communautaire et lors de la commission infrastructure du 2 mars 2020, l'externalisation de la fourrière communautaire.

Après débats et demande de renseignements auprès de la CCCVL et du prestataire en cas de chien errant, et le coût réel ;

Il convient de passer une convention avec la fourrière animale 37 à compter du 1^{er} avril 2020.

OUI : 7 (dont un représenté)

NON : 0

ABSTENTION : 3

Questions Diverses :

Une parcelle est mise en vente cadastrée D 451. Le notaire chargé de la vente, informe la commune que conformément aux dispositions des articles L 331-24 et suivant du code forestier, elle peut exercer son droit de préférence au prix et conditions susvisés dans le courrier du notaire. Le maire informe que la commune ne souhaite pas acquérir cette parcelle.

La Séance est levée à 20 h 35.

Le Maire,

Stéphan PINAUD


